



**RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Unité de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
220 – 4 Avenue S.E., pièce 720  
Calgary (AB) T2G 4X3  
N° de télécopieur pour soumissions :  
(866) 246-6893

**MODIFICATION N° 01 À  
L'INVITATION À  
SOUSSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités du contrat demeurent les mêmes.

**Commentaires :**

- Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

**Bureau de distribution :**

Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
220 – 4 Avenue S.E., pièce 720  
Calgary (AB) T2G 4X3

<b>Sujet</b> Transformation de billes en bois à brûler – parc national Jasper		
<b>N° de l'invitation</b> 5P420-18-0386/A	<b>N° de la modification :</b> 01	<b>Date:</b> 9 novembre 2018
<b>N° de référence de SEAG</b> PW-18-00848434		
<b>L'invitation prend fin</b> À : 14 :00 Le : 15 novembre 2018		
<b>Fuseau horaire :</b> <b>HNR</b>		
<b>F.A.B.</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>		
<b>Adresser toutes questions à</b> Kirsten Sage		
<b>Téléphone :</b> (587) 436-5795	<b>Télécopieur.:</b> 1-866-246-6893	<b>Courriel:</b> <a href="mailto:Kirsten.sage@pc.gc.ca">Kirsten.sage@pc.gc.ca</a>

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Par les présentes nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

**Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur**

**Adresse**

**Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

**Titre**

**Signature**

**Date**



## MODIFICATION N° 01

**La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires découlant de la visite facultative des lieux et aux questions soumises par courriel :**

### A) Questions des soumissionnaires

Q1 : « Y a-t-il un moyen de voir les piles après la visite des lieux? »

R1 : **Les deux sites sont accessibles, cependant :**

**La carrière Marmot est un site de travail actif avec des entrepreneurs et des équipes d'entretien de l'APC et il faut agir en conséquence. L'équipement de protection individuelle (EPI) doit être porté et la prudence est de rigueur. Il y a plusieurs autres piles d'arbres sur le site qui ne font pas partie du présent contrat, et il est donc important que le soumissionnaire ait accès aux photos fournies afin de pouvoir les distinguer.**

**La carrière Kerkeslin a une barrière verrouillée à l'entrée, mais il suffit d'une courte marche sur le chemin de l'entrée pour que le soumissionnaire puisse voir les stations d'empilage de billes. Ici aussi, il y a quelques piles de vieux arbres qui ne font pas partie du présent contrat, mais il est facile de les distinguer. L'APC pourrait également mener des activités sur le site.**

Q2 : « La zone autour des stations d'empilage à la carrière Marmot ne laisse pas beaucoup de place pour l'empilement, car il y a d'autres articles et des travaux en cours à proximité. Quel est le plan pour faire plus de place? »

R2 : **L'APC préparera une zone près de la pile existante pour le bois coupé avant la mobilisation.**

Q3 : « Il y a d'autres piles de billes à d'autres endroits de la carrière Marmot qui ne sont pas montrées sur les photos. Leur traitement est-il inclus dans le contrat? »

R3 : **Elles ne sont pas incluses dans les 595 cordes estimées dans le contrat actuel.**

Q4 : « Serait-il possible d'augmenter la portée et d'ajouter ces billes ou d'autres dans le contrat? »

R4 : **L'APC conseille de soumissionner en fonction de la portée actuelle des travaux et des mesures unitaires.**

Q5 : « Est-il possible d'apporter des locaux d'habitation et de rester sur place pendant toute la durée du projet? »

R5 : **Oui. Moyennant des frais allant jusqu'à 15,70 \$ par jour. Les pratiques exemplaires de gestion s'appliqueront et seront communiquées à l'entrepreneur avant la mobilisation. Nous tenons à rappeler qu'aucun des deux sites n'a de l'électricité, de l'eau potable ou des installations d'élimination des eaux usées.**

Q6 : « Y a-t-il des fournisseurs à Jasper qui offrent des services d'approvisionnement en eau potable et d'élimination des eaux usées? »

R6 : **Oui.**

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT INCHANGÉES.**